



Présentation de l'établissement

Gérés par le Groupe ValVital, acteur de premier rang du thermalisme et du bien-être en France (comprenant 12 stations thermales), les Thermes de Saint-Lary-Soulan et l'espace thermo-ludique Sensoria sont idéalement situés au cœur du village dans le Parc Thermal. Adossés à une éthique forte de relation humaine et d'innovation, ils exploitent une eau minérale naturelle pyrénéenne pour proposer trois univers complémentaires : des cures thermales conventionnées (rhumatologie, ORL), un Spa Thermal haut de gamme et l'espace Sensoria Rio (bassin thermo-ludique avec lits à bulles, cascades et remous)



ValVital déploie une politique de recrutement attentive à la qualité de vie au travail de ses saisonniers, proposant des critères chiffrés et des avantages concrets sur site :

-Hébergement garanti : Possibilité d'obtenir un poste logé en studio individuel (avantage en nature logement).

-Accès Loisirs offert : Accès gratuit à l'espace thermo-ludique Sensoria Rio durant les jours de repos, étendu à 1 ou 2 accompagnateurs.

Avantages tarifaires : Tarifs préférentiels accordés sur l'ensemble des soins de l'institut, la gamme complète des cosmétiques ValVital ainsi que l'accès à la salle Sensoria Fitness.

Éthique managériale : Engagement formel basé sur l'entraide, le sens de l'accueil, l'empathie et une stricte politique interne de non-discrimination.

Profils et postes recherchés

1. Spa Praticien / Esthéticien (H/F) — Spa Thermal

- Contrat & Rythme : Temps plein (39 heures/semaine), CDD saisonnier récurrent avec opportunités de collaboration sur 10 mois.
- Rémunération : De 2 083,45 € brut/mois jusqu'à 2 196,46 € brut selon expérience + Primes sur les objectifs de ventes de produits cosmétiques.
- Missions : Préparation du matériel de soin, réalisation des protocoles internes (gommages, enveloppements, modelages corps, soins balnéo), conseil expert et vente active de la gamme cosmétique, désinfection stricte entre chaque client.

2. Maître-Nageur Sauveteur / BNSSA (H/F) — Sensoria Rio

- Contrat & Rythme : Temps plein (35 heures/semaine), CDD Saisonnier estival (ex. juillet-août).

Action réalisée par le